




LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Paris, le 24 novembre. — Le *Morning Chronicle*, dans un dernier numéro, quelques renseignements sur l'état des affaires en Belgique, et dit notamment :

« Nous ne craignons rien des trois puissances, d'une d'elles, ni de toutes ensemble, si la France et l'Angleterre se bornent à la stricte exécution des engagements de la conférence. Le roi de Hollande ne peut cependant sur quelque changement à Paris, ne pourrait donner de l'ombrage à la Prusse et à l'Autriche, et il n'est pas sans espoir qu'un certain succès en Angleterre ne parvienne à renverser le ministère de lord Grey. Le mauvais succès de la tentative à Leeds qui sera suivie par d'autres de ce genre, dans toutes nos grandes villes, privera bien sûr M. Guillaume de cet espoir; alors viendra le moment de compter; et nous verrons si le patriotisme hollandais tiendra à la longue contre les tentatives à faire sur les bourses hollandaises. »

« On lit dans le *Times* des raisonnemens sur les motifs que l'Angleterre exerce dans ce moment contre la Hollande, et que quelques feuilles représentent comme dirigées contre les intérêts anglais. Ces assertions ont été combattues par les feuilles du *Times* dit :

« On a employé les moyens les plus efficaces, les journaux et correspondances particulières, pour inspirer aux cours étrangères de fausses idées sur l'état de l'opinion publique en Angleterre. En effet, un des principaux objets de la mission de lord Durham, était de détruire ces impressions qui, semblables à un brouillard, ont dérobé le gouvernement aux gouvernemens étrangers. S'il a réussi sur toutes ces fausses impressions, cela se verra bientôt. Toutefois la position actuelle de la Belgique démontre assez que beaucoup a été fait pour ce rapport. »

FRANCE.

Paris, le 26 novembre. — La commission de l'adresse s'est réunie aujourd'hui dans l'un des bureaux de la chambre des députés pour arrêter le travail de M. Etienne, qu'elle s'est choisi pour secrétaire. Une nouvelle réunion est indiquée pour ce soir. On croit que le rapport et le projet seront lus devant la séance publique.

On attend avec impatience les résultats de la commission de l'adresse. On regarde la rédaction future de ce document comme devant être décisive pour la session. Cependant on ne croit pas que cette adresse puisse être terminée avant le prochain; car malgré la modération de tous les membres de la commission, il y a plusieurs points qui feront naître une vive discussion. Du reste les deux noms qui se trouvent à la tête de la commission font croire quelle sera rédigée dans une forme ferme, mais conciliante. MM. Béranger et de M. Dupin aîné, et ces noms sont déjà un gage de confiance dans la future adresse. Hier plusieurs des membres de cette commission se sont encore réunis chez M. Béranger où ils ont traité pendant quelque temps.

On annonce que MM. Mauguin, Salvette et plusieurs autres députés du compte rendu doivent venir à la chambre qu'avant de se prononcer sur les relations extérieures, la chambre invite le ministre à déposer sur le bureau les actes et instructions relatifs à la conférence de Londres.

L'organisation de l'armée de l'Est se poursuit avec rapidité, elle sera composée de deux corps; sous la dénomination de corps de la Moselle, et de la Meuse.

— Les dispositions militaires dans les départemens de la frontière continuent quoique le ministre de Prusse à Paris ait fait au ministère quelques protestations pacifiques. On assure que rien n'a encore été décidé à l'égard des troupes de la confédération Germanique. La haute diète de Francfort se serait remis plusieurs fois pour délibérer à ce sujet, mais elle n'aurait encore rien adopté.

— On écrit de Bologne, le 15 novembre :

« Hier, à trois heures du matin, 50 carabiniers, 80 grenadiers et quelques sbires, ayant à leur tête le commissaire de police Zama, se sont présentés par ordre du gouvernement au palais de la princesse Marie Herculanie, dame d'honneur de Marie-Louise, grande-duchesse de Parme. Le commissaire de police, après avoir fait cerner le palais par les grenadiers, y est entré brusquement, accompagné de ses sbires et des carabiniers. Les perquisitions les plus minutieuses ont été faites par eux dans tous les appartemens; tous les meubles ont été défaits.

« Toute la journée du 14, des rassemblemens nombreux ont eu lieu dans les rues avoisinantes le palais, la Stradamaggiore, St-Petronio-Vecchio et Bogorotti. L'indignation était générale; partout on se récriait sur cette abominable violation de domicile. Les groupes devenaient menaçans, et il fallut doubler tous les postes.

« La princesse, qui veut une satisfaction éclatante, en a écrit aussitôt à la grande-duchesse Marie-Louise et au prince de Metternich. Aujourd'hui, tout le monde se porte en masse au palais de la princesse pour y déposer des cartes, et témoigner ainsi l'indignation qu'a fait naître cette conduite du gouvernement. »

— La pièce suivante a été publiée à Blaye et à Bordeaux :

MARINE ROYALE. — Avis important.

« M. Leblanc, capitaine de vaisseau de la marine royale, commandant de la légion d'honneur, chef maritime à Nantes, en mission à Blaye, et spécialement chargé d'organiser la surveillance par mer de l'égard de la citadelle de Blaye, a adopté les dispositions suivantes :

« La corvette la *Capricieuse* tirera le soir, à la nuit tombant, un coup de canon de retraite, et au point du jour un coup de canon de Diane.

« Du coup de canon de retraite à celui de Diane, la navigation sur la partie du fleuve comprise depuis la cale ou le chenal de la ville au Sud de la citadelle, sera absolument interdite à tous bâtimens, bateaux ou embarcations quelconques, celles de la douane exceptées, qui devront toutefois se faire reconnaître par le stationnaire, au moyen d'un mot d'ordre.

« Il sera absolument défendu à toute embarcation de se tenir, de nuit ou de jour, accostée ailleurs qu'à la cale ou le chenal de la ville, depuis ce point jusques et compris le Peyrat dit des Cones. Sous aucun prétexte elles ne pourront aborder au pied de la citadelle.

« S'il y avait urgence à une dérogeation à cette défense, elle ne pourrait avoir lieu que sur la permission de la station.

« Il ne pourra jamais mouiller de bâtimens ou embarcations quelconques dans l'espace compris depuis la cale de la ville jusqu'au Peyrat des Cones.

« Les bâtimens, chasse-marées et autres embarcations qui auraient suivi le chenal de la Saintogne, pour monter ou descendre le fleuve, seront tenus de passer toujours en dehors des bâtimens stationnaires, c'est-à-dire entre ces bâtimens et l'île nommée Petit-Fagnas. »

— On s'est beaucoup occupé ces jours-ci de l'Espagne dans le cabinet du roi. On assure qu'une lettre de la reine Christine, et des dépêches de M. de Raineval, font connaître les intrigues que les carlistes de France cherchent à nouer sur nos frontières.

— Il paraît que les ambassadeurs de France et d'Angleterre près la cour de Madrid s'occupent avec assiduité à décider le gouvernement Espagnol à reconnaître l'indépendance des républiques d'Amérique. On croit que ce sera chose facile maintenant si les nouveaux états se prêtent à un partage raisonnable de la dette.

Dans le royaume de Valence un moine à la tête de quelques hommes, a levé l'étendard de la révolte en faveur de don Carlos, l'ordre a été donné de le poursuivre et de le fusiller aussitôt qu'il sera pris.

— Le paquebot *l'Erie*, parti de New York le 2 novembre, n'a pu nous apporter le résultat de l'élection du président des États-Unis. L'opération électorale avait eu lieu cependant ce jour-là; mais le temps nécessaire au dépouillement des votes ne permettait guère d'espérer que dans quelques jours le résultat du scrutin. De nombreux paris étaient proposés en faveur du président Jackson, et tout fait présumer que sa réélection réunira une très grande majorité. (*Journal du Havre.*)

— La pièce de M. Victor Hugo, jouée avant hier sur le théâtre français sous le titre de *Triboulet*, ou *le roi s'amuse*, a été fort mal accueillie du public. Elle appartient au genre cynique.

BELGIQUE.**ARMÉE DU NORD.**

Grand quartier-général à Borgerhoudt, 27 novembre.

Au nombre de batteries que je vous ai indiquées hier, il faut en ajouter deux qui seront formées de pièces de 48. Ainsi notre feu sur la citadelle sera ouvert par cent quatorze bouches à feu, en y comprenant les mortiers. On calcule que le général Chassé pourra nous répondre par quatre-vingt à quatre-vingt-dix pièces, il pourra augmenter ce nombre, si, renonçant, comme chaque jour d'avantage on l'espère, à tirer sur la ville, il concentre la majeure partie de ses moyens de défense sur le point de l'attaque. Mais quelque soit le nombre de ses pièces, obligé de diviser son feu sur nos ouvrages et nos batteries, il sentira bientôt son infériorité; et en admettant le plus haut point de résolution dans la défense, il paraît impossible que son feu ne soit pas éteint, non pas au bout de huit heures, comme vous l'avez imprimé hier par erreur, mais au bout de quarante huit heures. Un prix est destiné à la batterie qui abattra le drapeau que le général Chassé a fait hisser hier sur le bâtiment le plus élevé de la citadelle.

Les plans des officiers du génie sont terminés; par conséquent, les emplacements de la première parallèle, et des batteries sont marqués. Aujourd'hui et hier, les officiers d'état-major et les aides-de-camp, ont parcouru le terrain dans tous les sens et ont marqué les moindres chemins si multipliés dans la campagne autour d'Anvers, afin de pouvoir ne pas s'égarer la nuit lorsqu'ils devront aller porter les ordres sur l'immense développement de la tranchée.

La confection des fascines, gabions, brouettes, etc., est terminée. Il y a encore quelques transports de boulets, mais ce sera également bientôt fini.

Hier je vous ai indiqué les brigades spécialement chargées du siège. Elles seront campées. Tout le matériel nécessaire à cet effet est prêt.

Les préparatifs touchent donc à leur fin, ils ont été faits dans la prévision de la plus vigoureuse résistance; et loin d'en blâmer la lenteur, ceux qui ont pu les suivre de près et en juger l'importance, s'étonnent qu'ils soient maintenant terminés; et rendent justice au général en chef qui a imprimé partout son activité personnelle.

Aujourd'hui, comme d'habitude, il a passé la journée à Berchem. Trois des généraux de division y étaient aussi: les généraux Achard, Fabre et Jamin. Le premier, le général Achard, extrêmement aimé de ses soldats joint à une ancienne illustration, celle qu'il vient d'acquérir dans la campagne d'Afrique; les deux autres, Fabre et Jamin sont des généraux de brigade de l'empire et ont pour eux une vieille expérience militaire, et le suffrage de l'empereur.

Le général Tiburce Sébastiani qui commande la division dans les Flandres, a eu un avancement rapide, il est vrai, mais comme colonel il se distingua dans la campagne de 1814, et comme général de brigade en dernier lieu dans la campagne de Morée.

Nous comptons dans les rangs de l'armée quatre fils des plus hautes illustrations de l'empire, le duc d'Istrie, fils du maréchal Bessière, il est aide-de-camp du maréchal Gérard; le prince d'Eckmühl, fils de Davoust, il est maréchal-des-logis dans le 4^e chasseurs; deux fils du maréchal Ney, l'un est aide-de-camp du duc d'Orléans, l'autre est sous-lieutenant dans le 5^e hussards. Le duc d'Istrie et le prince d'Eckmühl sont pairs de France. On aime à voir ces jeunes gens faire leur première campagne sous un vieux et illustre compagnon d'armes de leurs pères.

Le temps quoique pluvieux continue à être tel qu'on peut le désirer.

M. de Flahaut est venu aujourd'hui à Berchem conférer avec le maréchal Gérard.

Anvers, le 28 novembre. — On aura une idée de la stagnation commerciale et momentanée de notre place lorsqu'on saura que notre premier bassin ne contient plus un seul navire de mer. Jamais ce bassin n'a présenté cet affligeant désert. Par contre, Ostende offre un tableau vivant d'activité. Les marchandises y sont tellement accumulées que notre administration des douanes a dû y envoyer un renfort d'employés qui sont partis aujourd'hui.

Il s'effectue d'autres départs pour Ostende; mais cette crise ne sera que temporaire, et nous avons les plus justes espérances qu'Anvers survivra aux calamités qui l'affligent et reprendra le rang élevé qui lui appartient dans le monde commercial et industriel; il n'est dans ce moment actuel qu'une seule vertu à opposer à ces malheurs publics, celle de la résignation. Il reste aux citoyens honnêtes de toutes les opinions qui, dans ce moment, doivent se confondre dans le seul sentiment de salut public, à seconder de toutes leurs volontés, les mesures des autorités militaires et civiles pour le maintien de l'ordre et la protection de tous les intérêts.

Les travaux et approvisionnements de siège touchent à leur terme et l'armée fait ses dispositions dont nous devons attendre le résultat avec confiance.

Il est arrivé hier à la campagne de M. Caters 28 pièces en bronze, tant canons qu'obusiers et faisant partie du parc de 60 pièces qui se trouve encore à quelque distance au-delà.

— Le bruit que l'on répandait hier, que le maréchal Gérard aurait désiré attaquer la citadelle du côté de la ville est faux.

— Le 23 de ce mois est arrivé en rade d'Ostende, le bâtiment royal à vapeur anglais, *Die* appartenant à l'escadre combinée; le même soir y est débarqué le lieutenant de vaisseau, Lejeune, aide-de-camp de l'amiral Villeneuve, afin de recueillir des rapports sur l'armée française devant Anvers. Samedi matin, il est encore débarqué quelques officiers anglais qui ont acheté des provisions fraîches. Le *Die* est retourné dans l'après-midi à l'escadre qui se trouvait au *Steck*. Trois frégates anglaises et trois françaises croisent devant les embouchures des rivières de la Hollande. (J. d'Anvers.)

— Il paraît certain que, depuis quelques jours, les troupes de la citadelle restent consignées dans les casernes, et les sentinelles sont plus observées que jamais. Nous avons dit quelles étaient gardées par des sous-officiers, ceux-ci à leur tour sont gardés par des sous-lieutenants. Ce système d'espionnage réciproque ne nous démontre pas le courage nécessaire pour la défense de la citadelle.

Presque toutes les batteries de la citadelle sont blindées, il n'y a que les 5 ou 6 mortiers placés sur la demi-lune qui domine la ville qui ne le soient pas. Les deux forts qui flanquent la Tête de Flandres paraissent abandonnés, quoique le drapeau hollandais y flotte toujours. Ces forts n'étaient occupés en dernier lieu que par un détachement d'une trentaine d'hommes. (Id.)

— Quelques personnes ayant vu partir de Berchem, à la chute du jour, une partie des soldats du 19^e les fusils sur le dos, les outils à la main, ont cru qu'ils allaient à l'ouvrage; nous savons de bonne part que les travaux n'ont point encore été commencés cette nuit.

Des ouvriers civils sont occupés sur les remparts avancés, hors de la porte de Malines, à couper et à lever des gazons.

— Des flèches à feu ont été lancées cette nuit de la citadelle, pour découvrir si les travailleurs n'étaient point à l'ouvrage.

— La meilleure intelligence règne entre les soldats et les deux armées qui, aux avant postes du côté de la citadelle font le service en commun, et sont logés ensemble. Les soldats belges partagent fraternellement leurs vivres de campagne avec les Français, qui sont nourris chez l'habitant, et par conséquent très-maigrement, attendu qu'on compte jusqu'à trente hommes logés chez de pauvres paysans. Malgré cet état de gêne, il n'y a de plainte ni de la part des habitants, ni de celles des troupes; chacun se prête à la circonstance, et on s'entend très-bien. Mais cette bonne harmonie qu'on remarque à l'extérieur de la ville cesse aux portes lorsque les soldats pouvaient pénétrer à l'intérieur dans les premiers jours.

— A Anvers, il y avait de l'aigreur de la part des Belges, parce qu'ils s'imaginaient que les Français allaient venir les relever, et comme, en outre, de part et d'autre, on faisait de fréquentes stations dans les nombreux cabarets de la ville, et que les soldats français se laissaient imprudemment surprendre par les charmes du *favo* (sorte de bière très-capiteuse quand on n'y est pas habitué), on se disputait et on tirait le sabre. On a même dit qu'un soldat français avait été tué dans une de ces rixes, mais si le fait est exact, il est très-difficile de le vérifier, car l'affaire a été étouffée.

Bruxelles, le 28 novembre. — Avant-hier, le roi a travaillé avec le général Goblet et successivement avec MM. les ministres de l'intérieur et de la justice.

— Le président de la chambre des représentants a fait demander hier au roi le jour et l'heure où S. M. pourrait recevoir la députation chargée de lui présenter l'adresse. Le roi a fait répondre, qu'il se voyait avec regret forcé d'ajourner cette réception, n'ayant pas de ministère en ce moment, et étant constitutionnellement dans l'impossibilité de faire une réponse à la chambre.

Ainsi donc en présence des armes étrangères, nous nous trouvons sans gouvernement: premier effet du vote de la chambre et du prétendu système des quarante deux.

— M. de Theux et M. de Meulenaere ont été appelés au palais. On assure qu'ils ont été chargés par le roi de former un ministère.

— La chambre des représentants ne se réunira pas aujourd'hui. Demain il y aura une séance consacrée à entendre un rapport sur le projet de loi destiné à régler les budgets provinciaux.

— On annonce que la loi organique des postes rurales, sera présentée sous peu de jours à la chambre.

— On lit dans le *Mémorial belge*:

« Ce que nous avions pressenti est arrivé: les ministres, fidèles à la loi des gouvernements représentatifs,

ont résigné leurs portefeuilles entre les mains du roi. MM. Lebeau et Rogier ont assisté à la séance comme simples députés; M. Goblet qui, soit dit en passant, a perdu son titre de député pour avoir, pendant deux mois, gratuitement, rempli les fonctions de ministre *ad interim*, était absent.

« Les ministres peuvent se retirer sans déshonneur; ils ont la conscience d'avoir amené des faits nouveaux, qui sont des progrès de plus dans nos affaires ou des embarras de moins.

« Nous souhaitons que le ministère nouveau inspire la même confiance au pays, et à l'étranger; car dans les circonstances où nous sommes, il faut être investi de cette double confiance. Et, comme nous le disions hier, la Belgique, nous l'espérons, restera vis-à-vis de l'Europe dans des conditions d'ordre; car, malheur au pays, le jour où son gouvernement serait incompatible avec les gouvernements de l'Europe. »

— Un arrêté du roi, du 12 novembre, accorde à la commission permanente de la société de bienfaisance à Bruxelles, une avance de 6000 florins, pour pourvoir aux dépenses du service du dépôt de mendicité de Mexplas Ryckevorsel et des colonies agricoles qu'elle administre.

— Il y a dans le refuge des vieillards, aux Ursulines, à Bruxelles, une femme qui atteindra sa 106^e année, le 27 décembre prochain, elle est née à Tervaeren, elle jouit de toutes ses facultés et sort tous les jours.

— M. Victor Joly vient d'être mis en liberté. La chambre de mise en accusation a déclaré que non-seulement il n'y avait pas lieu à poursuivre, mais qu'il n'y avait pas de fondement à l'accusation.

LIÈGE, LE 29 NOVEMBRE.

Voici le résumé du projet de budget pour l'année 1833:

Les recettes sont évaluées à 83,103,896, savoir: Contributions directes, douanes, accises, garantie et poids et mesures, 57,888,314.

Enregistrement, domaines et forêts, 21,915,000. Postes, 2,010,582.

Trésorerie générale, 1,260,000. Le budget général des dépenses de l'état, pour l'année 1833, est fixé à la somme de quatre-vingt-trois millions, quatorze mille quatre-vingt-cinq francs 84 centimes.

Il est en outre alloué une somme de 522,579 francs 83 centimes pour compléter le crédit nécessaire au service dans les provinces de Limbourg et de Luxembourg.

Il sera pourvu, par une disposition nouvelle, au règlement des dépenses dans ces deux provinces, le plus tôt possible après la paix si elle est conclue dans le cours de l'année 1833.

— On écrit de Namur, 27 novembre: « La nuit dernière on a volé de l'argent dans deux secrétaires placés dans le bureau de Wodon-Minet, receveur des contributions directes, à Namur, des bons et des récépissés de l'emprunt belge ont été dérobés dans ces deux secrétaires, dont on a forcé les serrures.

Une personne qui habite Espent, vient de nous affirmer qu'hier plusieurs hommes d'Espent ont été mis en réquisition pour s'adjoindre à la gendarmerie, à l'effet de donner la chasse à une bande de 30 ou 35 brigands armés, qui rôdent dans les environs. (Courrier de la Sambre.)

— Le 19 de ce mois, un meurtre a été commis dans la commune d'Aertselaere (province d'Anvers) sur la personne d'un soldat, mineur belge. L'individu prévenu de ce crime a été arrêté.

— On lit dans l'*Union*: « M. de la Mennais est toujours à la Chenayenne Bretagne, avec les abbés Gerbet et Lacordaire. » M. de la Mennais a formé une liaison assez étroite avec quelques savans d'Allemagne. Il est en correspondance suivie avec les écrivains catholiques de Munich. Il y a vu Baader, Goerres, Dollinger. Il a fait également connaissance du célèbre philosophe protestant Schelling. »

On lit dans la *Gazette universelle* l'extrait d'une lettre de commerce, datée de la Belgique, le 15 novembre, laquelle se termine ainsi :

« Le blocus des ports hollandais engagera bientôt l'Allemagne et l'Allemagne à manifester le désir que les puissances médiatrices puissent parvenir à amener la paix. Mais ce dernier pays doit tirer de cet événement la leçon que la clôture de l'Escaut, soit par des traités, soit par une interprétation vexatoire de la part de la Hollande, en tems de guerres maritimes, dans lesquelles elle pourrait être enchaînée, peut placer son commerce dans de grands embarras, par la détention des propriétés et la stagnation forcée des affaires. Il est donc évidemment dans l'intérêt de l'Allemagne de s'assurer de la libre navigation de l'Escaut, qui seule offre une concurrence avec la Hollande et un débouché commercial, pendant que celui de la Hollande pourrait être fermé. »

ADRESSE DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANS EN RÉPONSE AU DISCOURS DU TRÔNE.

Sire, c'est surtout dans les crises nationales que les grands corps de l'état se rallient autour du trône. M. trouvera cet empressement dans la chambre des représentans : elle vient lui présenter l'hommage de son respect, de sa reconnaissance et de son dévouement.

Depuis la dernière session, plusieurs événemens ont contribué à affermir notre indépendance.

La Belgique a vu reconnaître successivement par le plus grand nombre de puissances le roi qu'elle s'était choisi pour son pavillon librement aujourd'hui dans la plus grande partie des ports étrangers.

L'union de V. M. avec la fille aînée du roi des Français, a resserré nos liens avec une nation généreuse pour laquelle nous ressentions déjà tant de sympathie. Les Belges ont partagé le bonheur de voir le roi en voyant associer au sort de V. M. une princesse douée de si éminentes vertus ; ils se félicitent d'une union qui contribuera de plus en plus à l'affermissement de l'état, et donnera des gages nouveaux de paix et de tranquillité.

Après des délais interminables, l'obstination de la Hollande a amené l'emploi des moyens coercitifs de la part de deux alliés de V. M. ; comme vous, sire, ils savent que depuis long-temps la mesure des concessions est comblée de notre part, nous avons la certitude que le roi des Belges dévouera avec la dernière énergie, et nos droits, et nos intérêts, et l'honneur national.

Au milieu des circonstances qui nous pressent et dans l'état incomplet des négociations qui nous ont été communiquées, la chambre des représentans croit, dans l'intérêt de l'état, devoir s'abstenir de se prononcer sur la marche suivie par le ministère.

Placée dans la dure nécessité de souffrir l'interférence étrangère, notre armée, si jalouse de sa valeur, sentira que le premier de ses devoirs est l'obéissance ; et si, dans le cours des événemens qui se préparent, l'ennemi osait commettre le moindre acte d'hostilité contre nous, nous montrerons à l'Europe ce que peut l'amour de la patrie.

La chambre des représentans partage, sire, toute votre sollicitude pour les intérêts de l'armée. V. M. peut compter sur notre empressement à accueillir les mesures qui paraîtront propres à assurer le sort de nos braves.

Nous nous occuperons attentivement des améliorations administratives et financières que réclame l'intérêt du pays ; de celles dont sont susceptibles les milices et la garde civique, ainsi que la révision des lois pénales.

L'organisation judiciaire est venue compléter l'exercice des grands pouvoirs de l'état, et nos magistrats jouissent enfin de cette inamovibilité si longtemps attendue et l'un des bienfaits de notre révolution.

L'organisation provinciale à laquelle la nation a toujours attaché le plus grand prix, ainsi que la législation de l'enseignement public, seront l'objet d'une particulière attention.

Nous avons appris avec satisfaction que la 2^e partie de l'emprunt a été contractée à un taux avantageux, eu égard aux circonstances, et que les

revenus de l'année courante ont dépassé toutes les prévisions. La chambre procédera avec un soin scrupuleux à l'examen des budgets et des comptes qui lui seront présentés.

Si de nouveaux sacrifices étaient nécessaires dans l'intérêt de la patrie, la nation, sire, ne reculera pas devant ceux que pourraient exiger son honneur et son indépendance.

C'est une circonstance heureuse pour la Belgique que d'avoir vu se dissiper les craintes sur l'avenir du commerce et de l'industrie. Si quelques branches continuent à souffrir encore, c'est par une suite naturelle de l'état de guerre où nous nous trouvons. Déjà des communications plus faciles ont été ouvertes à l'intérieur, d'autres seront nécessaires. La nation recevra toujours avec reconnaissance toutes les mesures qui tendront vers ce but. Elle appelle de tous ses vœux ; elle attend avec une vive impatience le moment où V. M. pourra réaliser ses projets bienveillans d'étendre nos relations commerciales et d'ouvrir aux produits de l'industrie belge des débouchés à l'étranger. Ces objets, vous le savez, sire, sont d'un intérêt vital pour le pays.

Nous rendons des nouvelles actions de grâce à la divine Providence qui nous a tirés de tant de périls depuis deux années, de ce que le terrible fléau, qui a sévi dans beaucoup d'autres contrées, ait exercé beaucoup moins de ravages parmi nous. La prévoyance et les soins de l'autorité administrative dans ces circonstances allarmantes, méritent des éloges et ont contribué à cet heureux résultat.

Les habitans des parties de la Belgique, dont le sort a été si douloureusement séparé du nôtre et qui continuent à exciter les plus vifs et les plus justes regrets, ne nous feront pas le reproche de méconnaître les services qu'ils ont rendus avec tant de dévouement à la cause commune. Nous sommes convaincus, sire, qu'ils n'ont pas cessé d'occuper votre pensée, que la chambre peut compter sur le concours du gouvernement aux mesures que l'équité réclame en leur faveur, et qu'avant d'abandonner ces portions de territoire, votre majesté aura pris soin de mettre leurs habitans sous la protection des garanties que le traité assure à leurs personnes et à leurs propriétés.

La chambre a la ferme confiance que l'harmonie ne cessera pas de régner entre les grands pouvoirs de l'état et que la patrie continuera de trouver sa force dans l'union de tous ses enfans.

On nous mande de Bruxelles, 28 novembre :

« Le roi a fait appeler aujourd'hui MM. de Meulenaere, Dubus et De Theux à l'effet de se charger de former un ministère. Ces Messieurs ont refusé cette mission. M. de Meulenaere part, dit-on, aujourd'hui même pour Bruges.

« On dit que M. De Theux aurait accepté les fonctions de ministre de l'intérieur, si M. de Meulenaere avait consenti à rentrer aux affaires étrangères. Le refus de ce dernier doit avoir entraîné celui des deux autres.

« M. Fallon a été ensuite appelé chez le roi, on ignore encore les résultats de cette entrevue.

« C'est après demain au plus tard que commenceront les opérations contre Anvers.

« On espère que la ville sera préservée du feu de la citadelle. On fonde cet espoir sur quelques raisons assez puissantes.

« D'abord si le roi Guillaume a conservé l'espoir d'une restauration (et on sait qu'il n'abandonne pas facilement ses espérances), il ne voudra pas sans une absolue nécessité, incendier une ville dont il espère ressaisir la possession. Il est une seconde raison plus puissante : c'est que du côté de la ville la citadelle se trouve menacée par le feu de quatre-vingt-dix mortiers ; du côté de la campagne, il n'y en aura pas plus de quarante en batterie. Ce serait donc tripler les chances de succès en notre faveur que de tirer sur la ville.

« D'autre part on craint le conflit qui va s'élever entre le maréchal Gerard, et le général Chassé ; après les premières sommations, on fera proposer à Chassé la neutralité de la ville ; le général hollandais acceptera sans doute, mais à la condition de conserver ses communications avec la flotte. Ce qui lui sera sans doute refusé : la citadelle tirerait trop d'avantages de cette concession. Elle pourrait

alors renouveler, renforcer sa garnison et se débarrasser des blessés et des malades.

« Je vous tiendrai au courant des nouvelles qui parviendront ici sur les premières opérations.

« Le fameux mortier de mille livres que l'on confectionne à Liège sera le 5 décembre au plus tard devant Anvers. »

On écrit d'Aix-la-Chapelle, 27 novembre :

« Voici ce que j'ai pu apprendre de l'armée d'observation prussienne. Elle consiste en trois corps d'armée les 4^e, 7^e et 8^e. Le 7^e a son quartier-général à Crévelt et longe la frontière belge du côté de Venloo. Le 8^e a le sien à Coblenz sous le commandement du général Borstel ; cependant celui-ci apprenant que le commandement en chef de l'armée d'observation était donné au général Muffling commandant du 7^e corps, vient de donner sa démission et est, dit-on, retiré à Strasbourg ; par suite le 8^e corps d'armée, composé de milices des provinces rhénanes, sur lequel on ne peut guère compter en cas de guerre contre la France, a été disséminé dans les 4^e et 7^e corps, composés de vieux Prussiens. Le quatrième corps d'armée a son état-major à Wesel ; ainsi en trois journées de marche, 90 mille hommes peuvent déborder notre frontière. Ces corps sont accompagnés d'une artillerie formidable. Dans les provinces rhénanes, on a seulement appelé la réserve et l'artillerie de la landwehr qui est considérée de tous temps comme faisant partie de la réserve, mais dans la vieille Prusse, la landwehr est partout sur pied. Il y a en Prusse un arrêté du roi par lequel le gouvernement, pour monter les régimens de cavalerie de landwehr, peut, moyennant payant, prendre tous les chevaux, depuis le cheval de labour jusqu'au cheval de luxe. Ensuite de cet arrêté, tous les chevaux d'Aix-la-Chapelle et de l'arrondissement, ont passé hier et aujourd'hui à l'examen pour être expertisés et enregistrés, de manière qu'à la première sommation tous doivent être délivrés contre des bons du trésor.

« La nouvelle de la maladie du roi se confirme, il est attaqué d'une hydropisie. »

— *Le Courrier de Varsovie*, du 18 novembre dit que par suite de la nouvelle publiée par quelques journaux étrangers relativement à des mouvemens considérables de troupes qui auraient eu lieu dans le royaume de Pologne, il est autorisé à déclarer qu'il n'y a eu absolument d'autre mouvement que la concentration d'un corps pour les manœuvres annuelles d'automne, et son retour dans ses quartiers, ainsi qu'un changement dans la garnison de Varsovie.

NOUVELLES DE LA HOLLANDE.

On écrit de La Haye, le 26 novembre :

Une lettre particulière de la citadelle d'Anvers, du 23 novembre, contient ce qui suit :

« Je désirerais beaucoup pouvoir vous apprendre quelque chose de nouveau, tout ce que je sais vous est déjà connu. Les Français sont à gauche et derrière nous ; on ne peut encore rien voir des préparatifs d'attaque contre Chassé et la raison en est simple, c'est que les préparatifs pour les travaux d'un siège se font hors la vue de l'ennemi.

« Jusqu'à ce jour, on n'a encore fait aucune sommation, quoique des feuilles belges aient dit qu'hier 22 avait été envoyée la dernière. Le fort Liekenshoek a tiré quelques coups de canons contre la cavalerie française qui s'était avancée près de ce fort, lorsqu'on était occupé à percer les digues pour augmenter l'inondation.

« Le général, les officiers et les soldats sont entrés dans les casernes le 18. Nuit et jour quatre cents hommes sont tellement occupés aux travaux de la citadelle que le soir on aperçoit l'augmentation des travaux. Tout se fait avec le plus grand ordre. »

— On écrit de Breda, le 25 novembre :

« D'après des nouvelles des frontières de la Belgique, les Français avaient relevé tous les avant-postes belges ; à diverses reprises on avait vu des patrouilles françaises de 50, 60 et même de 200 hommes longeant notre frontière.

— On écrit d'Amsterdam, 26 novembre :

« Aujourd'hui, le marché était très-animé, principalement sur les fonds qui, d'abord un peu faibles, sont rapidement montés ; on avait beaucoup d'ordres pour compte anglais. »

On trouve dans le journal américain des sciences la description de deux curieuses aréolithes tombées aux États Unis, dans les environs de Nashville, et des phénomènes qui précéderent la chute de ces corps, dont nous connaissons déjà tant d'exemples.

Il était quatre heures de l'après-midi, et le temps était assez clair, quand on entendit un bruit semblable à celui du canon ou à des feux de pelotons, accompagnés du roulement du tambour.

Cependant on avait vu quelques petits nuages, suivis d'une traînée de fumée noire, paraître dans le ciel et donner aux régions qu'ils parcouraient un aspect inaccoutumé. Un certain nombre de pierres, pendant que ceci se passait, traversèrent l'air avec un bruit semblable à celui que produit un fer chaud que l'on plonge dans l'eau, et ce bruit fut entendu à dix ou douze milles aux alentours.

Une de ces pierres tomba sur un papayer gros comme une pique et le brisa. Elle pesait cinq livres et un quart; elle était froide au moment où on la recueillit, et néanmoins elle sentait le soufre.

Il était tombé à un mille de distance une autre pierre dont le poids était de onze livres et demie: elle s'était enfoncée dans sa chute de près d'un pied dans le sol.

Beaucoup d'autres pierres de moindre grosseur furent encore trouvées, mais entièrement semblables, quant à leur substance, aux deux principales dont nous venons de parler, et qu'on a recueillies.

Elles sont recouvertes d'un enduit vitreux assez mince, qui présente des pointes aussi brillante que l'argent, entremêlées de globules vitreux d'un noir éclatant, et qui ont toute l'apparence d'avoir subi une complète fusion. La masse entière s'offre à l'œil et rude au toucher, comme les laves et les rochers trachytiques.

En observant de près l'aspect qu'offre la croûte noire, on aperçoit aisément l'effet de la fusion qui l'a ramollie dans ses aspérités émoussées. La lime mord sur les pointes saillantes, et leur donne le brillant métallique du fer.

UNIVERSITE DE LIEGE. Commission d'examen.

M. Jean-Pierre Eberhard, de Dickerch, subira son examen de candidat en philosophie et lettres le 30 novembre, à 4 heures.

TAT CIVIL DE LIEGE du 28 novembre.

Naissances: 3 garçons, 3 filles.

Mariages 9, savoir: entre Jacques Dominique Descheider, sergent, au 9^e régiment, en garnison en cette ville, et Rose Joseph Soudan, à Gand. — Pierre Taskin, journalier, rue Thier à Liège, et Marie Catherine Gilon, journalière, même rue. — François Lambert Wathelet, sergent au 3^e bataillon en garnison en cette ville, et Marie Louise Broka, journalière rue des Ecoles. — Charles Jos. Rulot, serurier, à Durbay, veuve d'Anne Cath. Exteens, et Marie Barbe Steimar, journalière, sur la Fontaine, veuve M. Thomas dit Dallemagne. — Barthélemi coune, serrurier, faubourg Ste. Marguerite, veuf d'Anne Marie Julienne Chandelon, et Anne Cath. Joseph Lemaire, ménagère, même faubourg, veuve de Hubert Joseph Fraikin. — Jean François Joseph Geoffroy, tailleur, rue des Tanneurs, et Jeanne Catherine Jacquet, couturière, rue Charavoie. — Laurent Charpentier, journalier, rue du Mery, veuf d'Anne Marie Cahay, et Marie Françoise Godfimon, journalière, même domicile, veuve de Lambert Théodore Cabolet. — Gustave Arnold Dubousquet, avocat, rue devant les Carmes, et Caroline Claire Orban, rue Pont d'Île. — Jean Jos. Doumay, garçon braiseur, à Vilers l'Évêque, et Marie Majeau, domestique, rue de l'Étuve.

Décès: 2 garçons, 2 filles, 2 hommes, 5 femmes, savoir: Lambert Dehousse, âgé de 56 ans, tisserand, rue en Châtre, époux d'Anne Catherine Seguien. — François Geudens, âgé de 19 ans, soldat à la 4^e compagnie du train d'artillerie. — Anne Marie Roussart, âgée de 59 ans, cultivatrice, faubourg St. Laurent, épouse de Paul Robert. — Marie Barbe Lantremange, âgée de 58 ans, fileuse, Grande Bèche, veuve de Pierre Saive. — Catherine Dejaer, âgée de 48 ans, journalière, à Chénée, épouse de Joseph Adam. — Marie Joseph Conne, âgée de 43 ans, couturière, rue Pierreuse. — Marie Joseph Elis. Grandjean, âgée de 37 ans, rue Hors-Château, épouse d'André Schmit.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Judi 29 novembre, abonnement courant; la deuxième représentation de *Léocadie*, opéra en trois actes suivi par la *Picille*, opéra en un acte.

Le spectacle commencera par *Frontin Mari Garçon*, vaudeville en un acte.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Dimanche prochain, deux décembre 1832, on JOUERA aux quilles un COCHON gras, chez le Sr. Nicolas LEGRAND, faubourg Ste-Marguerite, n° 234, à deux heures de relevée.

Ch. STADELMAIER, pâtissier confiseur, coin du Pont-d'Île, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de recevoir un grand assortiment de Jolis articles de St-Nicolas et d'étrene, ainsi qu'un dépôt considérable de COUQUES de DINANT et autres de première qualité. Il vend le tout à des prix très-modérés. 954

FASSIN-BERLEUR, rue Pont-d'Île, n° 27, prévient le public qu'il vient de recevoir des GILETS d'hiver, et qu'il continue à avoir un bel assortiment de DRAPS, castorines, péruviennes, flanelles, foulards et toiles, il se fait au prix coutant de ses laines à tricot et à broder. 964

MAGASIN PLACE VERTE N° 780.

Chez F. PRINZEN sont arrivés les assortiments de lainage, tels que gilets, jupons, camisoles, caleçons tricotés et tissés pour femmes, hommes et enfants, en toute qualité, gilets, camisoles et jupons de cachemir, robes d'enfants, bas de laine de France et autres bas de Viganita gris et blanc de laine, blanc de gaze, idem bas tricotes, en toute qualité, bas de filoselle pluchés et autres, bas de soie, chaussettes, en tout genre, chaussons, écharpes, calotins, bas d'enfants en laine en toute qualité et grandeur. Le magasin est toujours assorti en bas de coton, écu et blanc à jours et unis et bonnets; quantité de foulards, cravattes soie noir et fantaisie, velours, mdras soie noire, schals, manchetons, tails, linges de table, damassés, flanelles, cotonnettes, etc.

500 gilets et caleçons confectionnés d'après les meilleurs modèles, depuis 1 fl. 25 c. à 6 fls. P.-B. 778

() Lundi 3 décembre 1832, à 10 heures du matin, on VENDRA définitivement aux enchères publiques, par devant M. CHOKIER, juge de paix des quartiers de l'Est et Nord, en son bureau, rue Neuve, derrière le Palais, et par le ministère du notaire PAQUE, DEUX MAISONS avec jardin, sises à Liège, rue Terre en Bèche, numéros 980 et 981, aux conditions que l'on peut voir chez MM. le juge de paix et notaire.

HUITRES anglaises, chez PARFONDY, der. l'Hôtel de Ville

HUITRES anglaises, chez TART, derrière l'Hôtel-de-Ville

HUITRES anglaises, 1^{re} qualité, chez PERET, rue Ste Ursule

HUITRES anglaises, 1^{re} qualité, chez ANDRIEN fils, rue Souverain-Pont, au petit Pavillon Anglais, n° 320. 539

Cabilloux et Rivets, chez ANDRIEN fils, rue Souverain-Pont

Cabilloux, rayes, rivets, flottes, chez PERET, rue St-Ursule.

POISSONS de MER très-frais, au Moriane, rue du Stockis.

() VENTE par licitation pour sortir de l'indivision.

Le lundi, 14 janvier 1833, à dix heures, on VENDRA aux enchères publiques, par le ministère du notaire PAQUE, et par devant M. le juge de paix du quartier du Sud, en son bureau, rue Saint-Jean-en-Île, n° 794, la belle et très-spacieuse MAISON, sise à Liège, place derrière Saint-Paul, n° 521, consistant en deux appartemens complets, parfaitement séparés et pouvant également être réunis, porte cochère, jardin, écurie et remise. Cette propriété est à voir tous les jours de dix à une heure en s'adressant rue Saint-Hubert, n° 587, et pour connaître les conditions à M. le juge de paix et au notaire. — Il sera accordé des facilités à l'acquéreur.

() FACULTE DE SURENCHERIR.

Par acte de VENTE passé par devant M^e BERTRAND, notaire, à Liège, le 27 novembre, les immeubles ci-après détaillés, ont été adjugés, savoir:

- 1^o Une houblonnière, située en Droixhe, de 13 perches 8 aunes, pour 510 florins Pays-Bas.
- 2^o Une autre, de 21 perches 80 aunes, sise au Chêne à Longdoz, pour 1360 florins.
- 3^o Une autre, de 6 perches 50 aunes, située à Longdoz, près du Moulin des Tanneurs pour 400 florins.
- 4^o Une pièce de terre à labour, de 21 perches 20 aunes, sise au Bois Hesez, à Jupille, pour 329 florins.
- 5^o Une pièce de pâture, nommée Fontenal située à Jupille, de 34 perches 88 aunes, pour 380 florins.
- 6^o Une pièce de terre, de 34 perches 88 aunes, sise au dessus de Jupille, près de la Croix Hayeneux, pour 700 florins.
- 7^o Et une pièce de terre, de 17 perches 44 aunes, sise aux Bruyères, près de la ci-devant houblonnière du Haut Charbon, pour 360 florins.

Aux termes dudit acte, toute personne solvable, peut, jusqu'au 7 décembre prochain, à midi, surenchérir lesdits immeubles d'un 10^e, la surenchère doit se faire à la suite de l'acte de vente.

VENTE D'UNE FERME PATRIMONIALE

Pour sortir de l'indivision.

Lundi 17 décembre 1832, à neuf heures du matin, il sera procédé par le ministère du notaire DELEXHY, en son étude, rue St.-Séverin, à Liège, à la VENTE aux enchères d'une FERME couverte en tuiles, située Voroux-lez-Liers, occupée par le sieur Martin Sauveur, avec 3 bonniers 32 perches 3 aunes (3 Bon. 16 ver. gr. 5 p.) de jardin et prairie et dépendants.

Plus 10 bonniers 3 perches (11 b. 10 v. g.) de terre labourable première qualité, qui en forment l'exploitation.

Il sera accordé des facilités pour le paiement du prix de ces immeubles qui sont entièrement libres de charges.

S'adresser pour voir les titres et conditions, audit notaire DELEXHY. 839

() VENTE POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

Le lundi, 3 décembre 1832, deux heures de relevée, le notaire PAQUE procédera, en son étude, à la VENTE aux enchères:

- 1^o D'une bonne et grande MAISON, avec cour et écurie, sise à Liège, sur Meuse à l'Éau, n° 932.
 - 2^o D'une PRAIRIE de 43 perches, située à Hamoir, en l'endroit dit Pré au Pont, tenant à la rivière et au ruisseau.
 - 3^o D'une pièce de TERRE de 23 à 26 perches, située à Soreval, commune de Ferrière, joignant à Delbrouck et à un bois.
 - 4^o D'une RENTE de 6 fls. 50 c., due par les enfans Houssa, de Comblain.
 - 5^o Et d'une RENTE de 5 fls. 75 c., due par Lambert Dumont, de Granville.
- Aux conditions que l'on peut voir en l'étude du notaire.

ADJUDICATION D'IMMEUBLES.

Le lundi 10 décembre 1832, à midi, au domicile de Jean Sarolea à Berneau, les héritiers de Jean Thomas Sarolea feront VENDRE aux enchères publiques, par le ministère du notaire LEROUX, les BIENS dont la désignation suit, tous situés en la commune de Berneau:

- 1^o Un corps de bâtiment, sis sur la route de Verviers à Mactricht, ayant une cour, une grange et des écuries propres à contenir 40 chevaux;
 - 2^o Une prairie contiguë de 16 1/2 perches;
 - 3^o Un jardin vis-à-vis, de 26 perches 15 aunes;
 - 4^o Une prairie, de 95 perches 90 aunes au nord de la route;
 - 5^o Une pièce de terre, de 54 perches 34 aunes.
- S'adresser au notaire LEROUX, à Visé, pour plus amples informations. 969

Bonne CALÈCHE à VENDRE, rue Fond St. Servais, n° 48.

Un GARÇON de BILLARD, peut se présenter au Café Grec, place Verte. 588

COMMERCE.

Bourse de Paris du 26 novembre. — Rentes, 5 p. 97, jouiss. du 22 mars 1830, 95 fr. 90 c. — 4 1/2 p. 90, jouiss. du 22 sept., 90 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 90, jouiss. du 22 juin 1830, 67 fr. 30 c. — Actions de la banque, 0000 fr. 00 c. — Certif. Falconnet, 81 fr. 00 c. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 00 0/0. — Emprunt d'Haiti, 00 fr. 00. — Emprunt romain, 81 0/0. — Emprunt belge 74 0/0.

Bourse d'Amsterdam du 27 novembre. — Dette active, 40 0/0 00/0; idem différée, 00 0/0. — Bill. de change, 00 0/0. — Syndicat d'amort, 00 0/0; idem 3 1/2 p. 00 0/0 0/0. — Rente remb., 2 1/2 p. 00. — Act. de la Société de commerce, 00 0/0. — Rus. Hop. et C^o, 91 1/4 92 1/2, idem ins. gr liv., 00 0/0, idem C. Hamb., 00 0/0; idem emp. à L., 00 00/0. — Danois à Lond., 00 0/0. — Rent. fr., 2 p. 00 0/0. — Métalliques, 81 0/0. — Naples Falc., 73 3/4. — Idem à Lond., 00 0/0. — Perp. à Amst., 48 7/8 00. — A. 1^{re} levée, 000. — Rente perp., 00 0/0. — Lots de Pologne, 00 0/0. — Brésil., 00 0/0. — Grecs 2^e levée, 00 0/0. — Cont. 10 guerre, 00 0/0. — Bill. du trésor, 00 0/0.

Bourse d'Anvers, du 28 novembre.

Effets publics. — Métalliques, 85 1/2 00 P. — Lots portugais, 376 0/0 000. — Napolitains, 74 0/0 00 A. — Guelphes, 00 0/0. — Rente perp. Esp. de Paris, 00 0/0; idem Amsterdam, 49 0/0 00 0. — Anglo danois, 00 00. — Lots de Pologne, 00 0/0 00. — Anglo brésiliens, 00 0/0. — Emprunt romain, 00 0/0 00. — Emprunt belge de 42 millions, 000 0/0 00. — Idem de 40 millions, 00 0/0. — Idem de 24 millions, 72 3/4 A.

Arrivages au port d'Anvers, du 27 novembre.

Le koff hanovrien Frau Gesina, cap. Lindeboom, ven. de Warendenerhafen, chargé d'avoine.

Le koff hambourgeois Industrie, capitaine Ohlen, venant de Hambourg, chargé d'eau minérale, café et avoine.

Bourse de Bruxelles, du 27 novembre. — Emprunt de 40 millions, intérêt 100 1/4 A. — Emprunt de 40 millions, sans intérêt, 99 3/4. — Emprunt de 24 millions, 73.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.